



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RETRAÇANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA VILLE DE MIRANDE (CONFORMEMENT A L'ARTICLE 2313-1 DU CGCT)

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

L'ordonnateur (=le Maire) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le budget de la Ville comporte le budget principal et 3 budgets annexes.

Suite au vote de la loi NOTRe (n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République), l'article 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit, pour l'ensemble des communes, qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette synthèse, ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, doivent être mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le présent document a vocation à répondre à cette nouvelle obligation.

Préambule

Dans la continuité des exercices précédents, le budget 2024 s'inscrit dans un contexte particulièrement difficile pour les collectivités locales avec une conjoncture économique qui reste compliquée. Le Budget 2024 se veut volontariste avec des engagements forts en termes de gestion et de maîtrise de notre dette.

Sur la base d'objectifs de gestion clairs et transparents, le Budget 2024 est la traduction des fils conducteurs de l'action municipale présentés lors des orientations budgétaires à savoir :

- > Le maintien d'un service public de qualité rendu aux usagers ;
 - > La poursuite des investissements structurants pour l'avenir de la Ville. C'est l'essence même des projets menés par la municipalité.
- Cela se traduira en 2024 par la poursuite des travaux engagés dans le cadre de la rénovation des bâtiments communaux. Mais cela se traduira également par des opérations de réfection de la voirie communale et de l'Eclairage Public.

I. Vue générale du Budget Primitif de la Ville 2024

Budget Principal		
Recettes		
F	Atténuations de charges (remboursements sur rémunérations du personnel)	1 000,00
F	Produits des services (Concession cimetière - Redevances occupation du domaine Public,...)	155 807,00
F	Impôts et taxes (impôts locaux, Taxe conso finale électricité, Attribution de compensation, Droits mutation...)	2 373 511,00
F	Dotations et participations (DGF, DSR, Compensations exonérations TH, TFB, TFNB)	1 503 446,00
F	Autres produits gestion courante (Revenus des immeubles)	111 100,00
F	Produits exceptionnels (quote-part amortissement de subventions)	35 200,00
F	Produits financiers (intérêts parts sociales)	7 945,68
F	Produits immobilisés (Travaux en régie)	113 920,00
F	Excédent de fonctionnement reporté	215 942,32
I	Dotations Fonds divers Réserves (FCTVA, Taxe d'aménagement,...)	407 293,41
I	Emprunt réalisé	586 587,31
I	Subventions reçues	1 084 232,28
I	Autres immobilisations financières	55 500,00
I	Opérations d'ordres (amortissements, cessions)	313 847,00
	TOTAL DES RECETTES	6 965 332,00
	<i>Total des recettes de fonctionnement (F)</i>	<i>4 517 872,00</i>
	<i>Total des recettes d'investissement (I)</i>	<i>2 447 460,00</i>
Dépenses		
F	Charges générales (élect., eau, assainissement, carburant, combustibles, fournitures, location matériel, entretien bâtiments/voirie/réseau /matériel, honoraires, téléphone/internet, timbres, assurances...)	1 128 489,00
F	Charges personnel	2 232 110,00
F	Autres charges de gestion courante (indemnités élus, subventions versés aux associations, aux budgets annexes)	782 452,00
F	Charges financières (intérêt bancaires)	108 974,00
F	Charges exceptionnelles (Rbmt loyers trop perçus)	1 000,00
F	Opérations d'ordre entre section (amortissements et cessions)	264 847,00
I	Remboursement emprunt	500 001,31
I	Immobilisation incorporelles (PLU+subventions associations)	182 162,87
I	Immobilisation corporelles (travaux bâtiments, voirie, achats matériels,)	1 438 164,00
I	Déficit d'investissement reporté	327 131,82
I	Opérations d'ordres (cessions)	0,00
	TOTAL DES DEPENSES	6 965 332,00
	<i>Total des dépenses de fonctionnement (F)</i>	<i>4 517 872,00</i>
	<i>Total des dépenses d'investissement (I)</i>	<i>2 447 460,00</i>

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le 23/04/2024



ID : 032-213202567-20240411-DCM240422CL004A-BF

La section de fonctionnement :

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le 23/04/2024

ID : 032-213202567-20240411-DCM240422CL004A-BF



Une maîtrise des dépenses de fonctionnement pour faire face à la baisse des recettes

➤ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, s'élèveraient à 4 517 872 € en 2024 contre un montant de 4 178 166,53 € réalisé en 2023.

- des dépenses de personnel prennent en compte :
 - avancements d'échelon = 5 600 €
 - avancements de grade = 2 000 €
 - hausse de la valeur du point sur 12 mois = 33 000 €
 - paiement jours CET = 7 000 €
 - hausse des participations employeur prévoyance / mutuelle = 1 100 €
 - hausse cotisation CNRACL : 12 000 €
 - doublon poste état civil, urbanisme pendant 2 mois : 10 000 €.

Au 01/01/2024, Le Budget Principal compte 51 agents titulaires.

- des autres charges de gestion qui englobent, notamment, les subventions aux associations pour un montant de 61 245 € ainsi que les subventions au budget annexe Régie Culturelle pour 300 817 € et aux Budgets Centre Communal d'Action Sociale/Résidence de Lézian pour 90 500 €.

NOM de l'ASSOCIATION	Proposition Subventions 2023	Subventions versées 2023	Proposition Subventions 2024
APE Ecole Publique Elie Duffort			360,00 €
ACAA	1 950,00 €	1 950,00 €	4 050,00 €
Amicale des employés municipaux	2 100,00 €	2 100,00 €	1 890,00 €
Association Mirande Informatique	450,00 €	450,00 €	405,00 €
Archerie Mirandaise	150,00 €	300,00 €	270,00 €
Basket Club Mirandais	1 000,00 €	1 000,00 €	900,00 €
Bleuets Mirandais	0,00 €	0,00 €	900,00 €
Club Mirandais de Canoé Kayak	900,00 €	900,00 €	810,00 €
Comité de jumelage	4 000,00 €	4 000,00 €	1 800,00 €
Comité des fêtes	18 000,00 €	18 000,00 €	16 200,00 €
CPIE Gascogne Nature Environnement	500,00 €	500,00 €	360,00 €
Croix Rouge	1 200,00 €	1 200,00 €	1 080,00 €
EABXV	13 000,00 €	13 000,00 €	11 700,00 €
FNACA	100,00 €	100,00 €	90,00 €
Football Club Mirande	6 850,00 €	6 850,00 €	5 850,00 €
Génération Mouvement pour tous	100,00 €	100,00 €	135,00 €
Harkis Occitanie Mémoires			180,00 €
Judo Club Mirandais		0,00 €	450,00 €
KiosqNRoch	6 000,00 €	6 000,00 €	5 400,00 €
LACAM Anciens Combattants			270,00 €
LEPA	500,00 €	500,00 €	450,00 €
Les Ailes de Mario	100,00 €	100,00 €	90,00 €
Les chats mirandais	1 000,00 €	1 500,00 €	900,00 €
Marchés des arts			1 800,00 €
Mirande Badminton Club	1 000,00 €	1 000,00 €	450,00 €
Mirande Vintage	750,00 €	750,00 €	675,00 €
Pelotari Club Mirandais	500,00 €	500,00 €	450,00 €
Pétanque Amicale Mirandaise	750,00 €	750,00 €	675,00 €
Restaurant du cœur	500,00 €	500,00 €	450,00 €
Société de chasse Diane du Mirandais		0,00 €	180,00 €
Scrabble Club Astarac	100,00 €	100,00 €	135,00 €
Secours Catholique	500,00 €	500,00 €	450,00 €
Société de pêche La Fraternelle	500,00 €	500,00 €	450,00 €
Tennis Club Mirandais	900,00 €	900,00 €	810,00 €
VMEH 32 Section Mirande	250,00 €	250,00 €	180,00 €
	83 050,00 €	66 700,00 €	61 245,00 €

- des charges financières pour 108 974 €.

Les dépenses exceptionnelles sont prévues pour 1 000 €.

Les opérations d'ordre (amortissements + virement à la section d'investissement) pour 264 847 €.

➤ *Les recettes de fonctionnement*

Le total des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 4 517 872 € contre un montant de 4 691 401,69 € réalisé en 2023.

Le chapitre impôts et taxes intègre les prévisions basées sur les notifications fiscales. Il est prévu une hausse des bases d'imposition pour cette année de 3.90% par rapport à 2023.

Les produits des services sont évalués à 155 807 €.

Les autres produits de gestion courante sont évalués à 111 100 €.

Les produits financiers et exceptionnels sont évalués à 43 145,68 €.

La fiscalité :

Les taux des impôts locaux pour 2024 restent inchangés :

. Taxe foncière sur le bâti : 73,22 %.

. Taxe foncière sur le non bâti : 123.39%

. Taxe d'habitation : 13,75%

La section d'investissement :

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

➤ *Les dépenses d'investissement*

Elles sont composées :

- Des Immobilisations corporelles et incorporelles :

PPI : 1 148 995 €

- Honoraires Eglise Sainte Marie : 18 000 €
- Réaménagement du centre historique (Place Louis Durieux) : 223 535 €
- Ecole Maternelle : 148 100 €
- Vidéo protection : 5 000 €
- Vestiaires/Salle de réception Parc des Sports (tranche 1) : 726 080 €
- Pétanque : 28 280 €

BATIMENTS : 105 420 €

- Salle André Beaudran : 55 000 €
- Service Technique : 15 420 €
- Chapelle Valentées : 31 200 €
- Kiosque : 3 800 €

Voirie : 98 700 €

- Rues diverses : 14 000 €
- Boulevard des Cordeliers : 4 200 €
- Boulevard Lascours : 7 800 €
- Place Adrien Pérez : 27 200 €

- Rue Xaintrailles : 17 100 €
- panneaux routiers : 5 000 €
- Etude parking bus : 12 600 €
- Etude Avenue Jean D'Antras : 10 800 €

Equipement et autres immobilisations : 85 049 €

- Mobilier urbain : 10 000 €
- Service fêtes et cérémonie : 18 510 €

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le 23/04/2024



ID : 032-213202567-20240411-DCM240422CL004A-BF

- Service voirie : camion : 30 000 €
- Service Atelier : benne : 7 500 €
- Service entretien : 1 739 €
- Décoration Noël : 1 000 €
- Rideau Salle André Beaudran : 6 300 €
- Achat d'ordinateurs : 10 000 €

Les frais d'études (PLU).

Des restes à réaliser pour 12 915 € ont été inscrits.

Le retraitement de subventions d'investissements pour 169 247,87 €.

- Du remboursement du capital de la dette pour un montant de 500 001,31 €.
- Au 1^{er} janvier 2024, le capital restant dû s'élève à 3 577 700,26 € pour 22 contrats de prêt. La dette est majoritairement positionnée sur du taux fixe. La dette est à 100% en risque 1A, (à taux fixe et à taux variable simple) et présente donc le niveau de risque le plus faible.

➤ Les recettes d'investissement :

Elles sont composées :

- Des subventions obtenues qui concernent les programmes suivants :

Subventions d'investissement reçues	950 184,41
Etat – Fonds verts	
Rénovation énergétique vestiaires rugby/dojo (sollicitée)	278 680,00
Aménagement Place Louis Durieux (obtenue)	36 660,00
Rénovation énergétique école maternelle (avance)	56 988,40
Région	
Rénovation énergétique Ecole Primaire (obtenue)	40 000,00
Construction vestiaire rugby/dojo (obtenue)	17 000,00
Rénovation énergétique vestiaires rugby/dojo (sollicitée)	57 492,92
Rénovation énergétique école maternelle (sollicitée)	74 662,07
Département	
Rénovation énergétique vestiaires rugby/dojo (sollicitée)	144 600,00
Rénovation énergétique école maternelle (obtenue)	40 000,00
DETR	
Vidéo Protection (solde)	7 063,43
DETR	
Aménagement hall entrée mairie de Mirande (obtenue)	1 398,92
Ecole Maternelle Réfection sol des classes (obtenue)	3 597,99
Ecole Maternelle Rénovation énergétique (solde)	62 104,00
ADAP Mairie (obtenue)	9 438,00
Construction vestiaires rugby/dojo (solde)	59 587,08
Projet numérique (solde)	3 666,00
Aménagement WC et Terrains de pétanque (sollicitée)	15 359,60
Autres subventions	
Tennis aménagement éclairage des courts	18 000,00
Participation ANS Skate Park	23 886,00

- Des Dotations, fonds divers et réserves pour 110 000,57 € correspondant au FCTVA, à la Taxe d'aménagement.
- Des autres immobilisations financières pour 55 500 €.
- L'autofinancement de la section de fonctionnement pour 297 292,84 €.
- D'un emprunt pour 586 587,31 €.
- Cession pour 54 000 €.

II. Vue générale du Budget Annexe Assainissement 2024

Recettes		
F	Produits des services (Redevances assainissement, travaux de raccordement contrôle assainissement,...)	323 400,00
F	Produits exceptionnels et autres produits de gestion courante (quote-part de subventions, ...)	26 101,11
F	Excédent de fonctionnement reporté	46 121,89
I	Subventions reçues	39 057,80
I	Dotations, réserves (affectation des plus-values de cessions)	5 913,17
I	Excédent d'investissement reporté	72 112,75
I	Opérations d'ordres (amortissements, virement à la section de fonctionnement)	188 492,28
TOTAL DES RECETTES		752 681,00
		<i>Total des recettes de fonctionnement (F)</i> 395 623,00
		<i>Total des recettes d'investissement (I)</i> 305 576,00
Dépenses		
F	Charges générales (élect., eau, assainissement, carburant, combustibles, fournitures, location matériel, entretien bâtiments /réseau /matériel, assurances...)	111 300,00
F	Charges personnel	63 220,00
F	Autres charges de gestion courante (admissions en non-valeur)	5 000,72
F	Charges financières (intérêt bancaires)	26 610,00
F	Charges exceptionnelles (Rbmt redevances assainissement perçues à tort)	1 000,00
F	Opérations d'ordre entre section (amortissements et cessions)	188 492,28
I	Remboursement emprunt	94 200,00
I	Immobilisation incorporelles (études des réseaux)	61 407,00
I	Immobilisation corporelles (travaux station et réseaux, achats matériels,)	123 869,00
I	Opérations d'ordres (amortissements)	26 100,00
TOTAL DES DEPENSES		752 681,00
		<i>Total des dépenses de fonctionnement (F)</i> 395 623,00
		<i>Total des dépenses d'investissement (I)</i> 305 576,00

La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- les salaires des 2 agents municipaux affectés à ce service.
- l'entretien et la consommation de la station d'épuration et des postes de relevage (électricité, eau, combustible, réparations diverses,...)
- les achats de fournitures et de petits équipements (fournitures de bureau, petit outillage,...)
- les intérêts des emprunts à payer.

Les recettes de fonctionnement proviennent principalement de la redevance d'assainissement facturée aux usagers raccordés au réseau d'assainissement collectif et des prestations de contrôle d'assainissement.

La section d'investissement

- Le remboursement du capital de la dette s'élèvera en 2024 à 93 000 €. Le Budget Assainissement compte 8 emprunts à taux fixe, classés 1A. Le capital restant dû au 01/01/2024 s'élève à 904 349,88 €.
- Les opérations de Travaux envisagées, pour un montant total de 39 091,49 €, sont les suivantes :
 - Etude diagnostique des réseaux : 61 407 €
 - Reprise réseau EU lit de la Baise : 18 000 €
 - Risomes : 18 000 €
 - Station épuration : 82 869 €
- Les opérations d'équipement envisagées estimées à 5 000 € sont les suivantes :
 - Achat de pompe : 5 000 €

Le volume total des recettes d'investissement est de 305 576 €. Elles sont constituées, notamment, par :

- Opérations d'ordres liées aux amortissements : 104 900,28 €
- De l'autofinancement de la section de fonctionnement : 72 112,75 €

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le 23/04/2024



ID : 032-213202567-20240411-DCM240422CL004A-BF

III. Vue générale du Budget Annexe Régie Culturelle 2024

Recettes		
F	Produits des services (vente production électricité, recettes Ecole de Musique, abonnements médiathèque)	38 600,00
F	Participation du Budget Principal	302 617,00
F	Autres produits gestion courante (remboursements de frais dans le cadre du transfert de compétence tourisme à la Communauté de Communes)	3 000,00
I	Opérations d'ordres (amortissements)	800,00
I	Dotations Fonds divers Réserves (excédent de fonctionnement capitalisé)	24 533,77
I	Opérations d'ordre (autofinancement de la section de fonctionnement)	6 370,00
	TOTAL DES RECETTES	375 920,77
	<i>Total des recettes de fonctionnement</i>	<i>344 217,00</i>
	<i>Total des recettes d'investissement</i>	<i>31 703,77</i>
Dépenses		
F	Charges générales (élect., eau, assainissement, combustibles, fournitures, location matériel, entretien bâtiments/réseau /matériel, assurances...)	73 401,00
F	Charges personnel	197 857,00
F	Autres charges de gestion courante (subventions aux associations culturelles)	64 560,00
F	Charges financières (intérêt bancaires) et exceptionnelles	1 229,00
F	Opérations d'ordres (amortissements, virement de la section de fonctionnement)	7 170,00
I	Remboursement emprunt	6 900,00
I	Immobilisations corporelles (achat ordinateurs)	2 400,00
I	Déficit d'investissement reporté	22 403,77
	TOTAL DES DEPENSES	375 920,77
	<i>Total des dépenses de fonctionnement</i>	<i>344 217,00</i>
	<i>Total des dépenses d'investissement</i>	<i>31 703,77</i>

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- les salaires du personnel municipal.
- l'entretien et la consommation des bâtiments culturels (Ecole de Musique, Office du tourisme, Musée et Médiathèque) en électricité, eau, combustible, réparations diverses,...
- les achats de fournitures et de petits équipements (fournitures de bureau, petit outillage,...)
- le versement de subventions aux associations culturelles

Association pour la Promotion Culturelle à Mirande	22 500,00
Arts en Gascogne	900,00
La Terre Visitée	630,00
Les Amis du Bach Festival Gers	270,00
Line Dance Academy	0,00
Lous Mirandes	1 260,00
Mirande Cittaslow	450,00
Pour le Renouveau de la Bastide	1 800,00
Ouest Rox	9 000,00
Photo Vidéo Club Mirandais	450,00
Société Philharmonique	27 300,00

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le 23/04/2024

ID : 032-213202567-20240411-DCM240422CL004A-BF



- les intérêts des emprunts à payer.

Les recettes de fonctionnement proviennent principalement de la participation du budget Principal pour 302 617 €.

La section d'investissement

Les dépenses d'investissement:

Est également comptabilisé dans cette section, le remboursement du capital de la dette pour la somme de 6 900 € en 2024.

Le Budget Régie Culturelle compte 1 emprunt à taux fixe, classés 1A. Le capital restant dû au 01/01/2024 s'élève à 64 867,38 €.

Les recettes d'investissement

Elles sont constituées par :

- Opérations d'ordre : 7 170 € (autofinancement de la section de fonctionnement et amortissements).
- Excédent de fonctionnement capitalisé pour 24 533,77 €.

IV. Vue générale du Budget Annexe Espace des Clarisses 2024

Recettes		
F	Produits des services (récupération des charges locatives)	30 000,00
F	Autres produits gestion courante (revenus des immeubles)	111 870,00
F	Produits exceptionnels (quote part subventions reçues)	46 130,00
I	Emprunts	110 000,00
I	Opérations d'ordre (amortissements, ...)	84 320,00
I	Excédent d'investissement reporté	1 470,77
	TOTAL DES RECETTES	383 790,77
	<i>Total des recettes de fonctionnement</i>	<i>188 000,00</i>
	<i>Total des recettes d'investissement</i>	<i>195 790,77</i>
Dépenses		
F	Charges générales (électricité, eau, assainissement, combustibles, fournitures, assurances...)	75 525,00
F	Charges financières (intérêts des emprunts contractés)	24 718,48
F	Opérations d'ordre (amortissements, ...)	84 320,00
F	Déficit de fonctionnement reporté	3 436,52
I	Remboursement capital des emprunts	39 660,77
I	Opérations d'ordre (amortissements, ...)	46 130,00
I	Travaux aménagement local radiologue	110 000,00
	TOTAL DES DEPENSES	383 790,77
	<i>Total des dépenses de fonctionnement</i>	<i>188 000,00</i>
	<i>Total des dépenses d'investissement</i>	<i>195 790,77</i>

La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- l'entretien et la consommation du bâtiment en électricité, eau, combustible, réparations diverses,...
- les intérêts des emprunts 2024.

Les recettes de fonctionnement proviennent des revenus des locataires et de la récupération des charges locatives de ces mêmes locataires.

La section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement :

- Le remboursement du capital des emprunts : 39 660,77 €.

L'Espace des Clarisses compte 3 emprunts à taux fixe, classés 1A. Le capital restant dû au 01/01/2024 s'élève à 887 613,69 €.

Les recettes réelles d'investissement

Elles sont constituées par l'autofinancement de la section de fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le 23/04/2024

ID : 032-213202567-20240411-DCM240422CL004A-BF

